

A L'ATTENTION DES AGRICULTEURS/ELEVEURS DU TERRITOIRE

**Du 5 au 10 novembre 2018,
Venez déposer en déchetteries de Ribiers
vos déchets ADIVALOR**

Les agriculteurs, éleveurs et maraîchers qui le souhaitent peuvent amener en déchetterie certains de leurs déchets issus de leur activité.

Voici la liste des déchets acceptés dans le cadre de cette opération :

- ✓ **Big Bags et sacs plastiques (d'engrais par exemple).**
- ✓ **Ficelles de bottes et filets de balles rondes.**
- ✓ **Films plastiques d'élevage (ensilage et enrubannage).**
- ✓ **Filets paragrêle (sans les attaches).**

Ces déchets sont acceptés sous certaines conditions :

- Ils doivent être conditionnés correctement (voir consigne sur le site www.adivalor.fr, pour chaque type de déchets ou en déchetterie).
- Ils ne doivent pas être souillés par de l'eau, la terre ou autre produit.
- Certains déchets doivent être contenus dans un sac jaune spécifique (sacs distribués gratuitement, en quantité raisonnable, par les agents de la déchetterie).
- Ces déchets ne seront pas refacturés par la CCSB aux déposants.
- Ils doivent porter le logo ADIVALOR :

ATTENTION, SUR PLACE EN DÉCHETTERIE,

IL N'Y A PAS DE MOYEN POUR DÉCHARGER

VOS DÉCHETS.



ADIVALOR®

Pour plus de renseignement concernant cette collecte : Communauté de Communes du Sisteronais Buëch - Pôle Environnement - Claire BARUS : 04.92.66.25.49.



Communauté de Communes
du **Sisteronais-Buëch**